

DECISION DU MAIRE n° 2012-22

Le Maire de la Ville de Juvignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2122 -22,

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2008 lui donnant délégation conformément au texte susvisé,

Considérant la nécessité d'assurer le renouvellement du parc informatique et des copieurs de la collectivité, suivant une division en 2 lots :

Lot 1 fourniture parc informatique en location vente

Lot 2 location maintenance des copieurs

DECIDE

De conclure, à l'issue d'un marché à procédure adaptée ouvert, pour une durée de 3 ans, conformément à l'article 28 du code des marchés publics, le marché «acquisition/location de matériel informatiques et copieurs» divisé en 2 lots définis comme suit :

Lot 1 « fourniture Parc informatique » attribué à ECHO SYSTEMES 34 Montpellier pour un montant de 105 910,55 Euros H.T.

Lot 2 « location avec maintenance des copieurs » attribué à BUROSYSTEMES 34 Lattes

Sur la base des configurations de matériels :

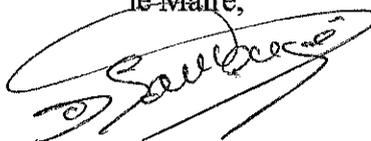
Volume page annuel monochrome	Prix unitaire € H.T. location maintenance	Coût annuel € H.T.
600 000	0,0318 €	19 080,00 €
Volume page annuel couleur	Prix unitaire € H.T.	Coût annuel € H.T.
	0,047 €	4 230,00 €

Avec solution logicielle METIS pour un montant de 2120 € H.T.

Formation administrateur logiciel METIS pour un montant de 320 € H.T.

Fait à Juvignac, le 5 avril 2012

le Maire,



Acte rendu exécutoire
 après dépôt en Préfecture
 le
 et publication
 le

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : acquisition/location de matériel informatique et copieurs

Date de transmission de l'acte : 12/04/2012

Date de réception de l'accusé de réception : 12/04/2012

Numéro de l'acte : 2012-22 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 034-213401235-20120405-2012-22-AU

Date de décision : 05/04/2012

Acte transmis par : Corinne BERNAL

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte :
1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.2. MAPA
1.1.2.2. Décisions de signer les marchés et les avenants



Signature